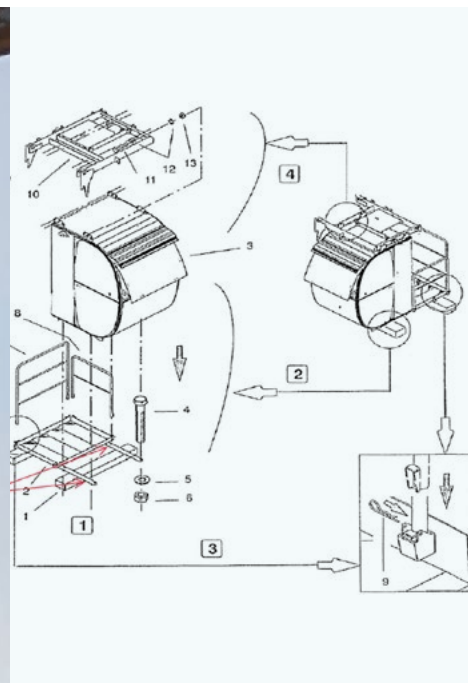


Récit d'accident

GRUES & VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES



Circonstances

La veille des congés de Noël, lors de la journée "rangement" de chantier, le grutier est amené à accéder à la cabine de grue pour y installer un extincteur conforme. Lorsqu'il monte sur la plateforme d'accès à la cabine, celle-ci cède sous son poids.

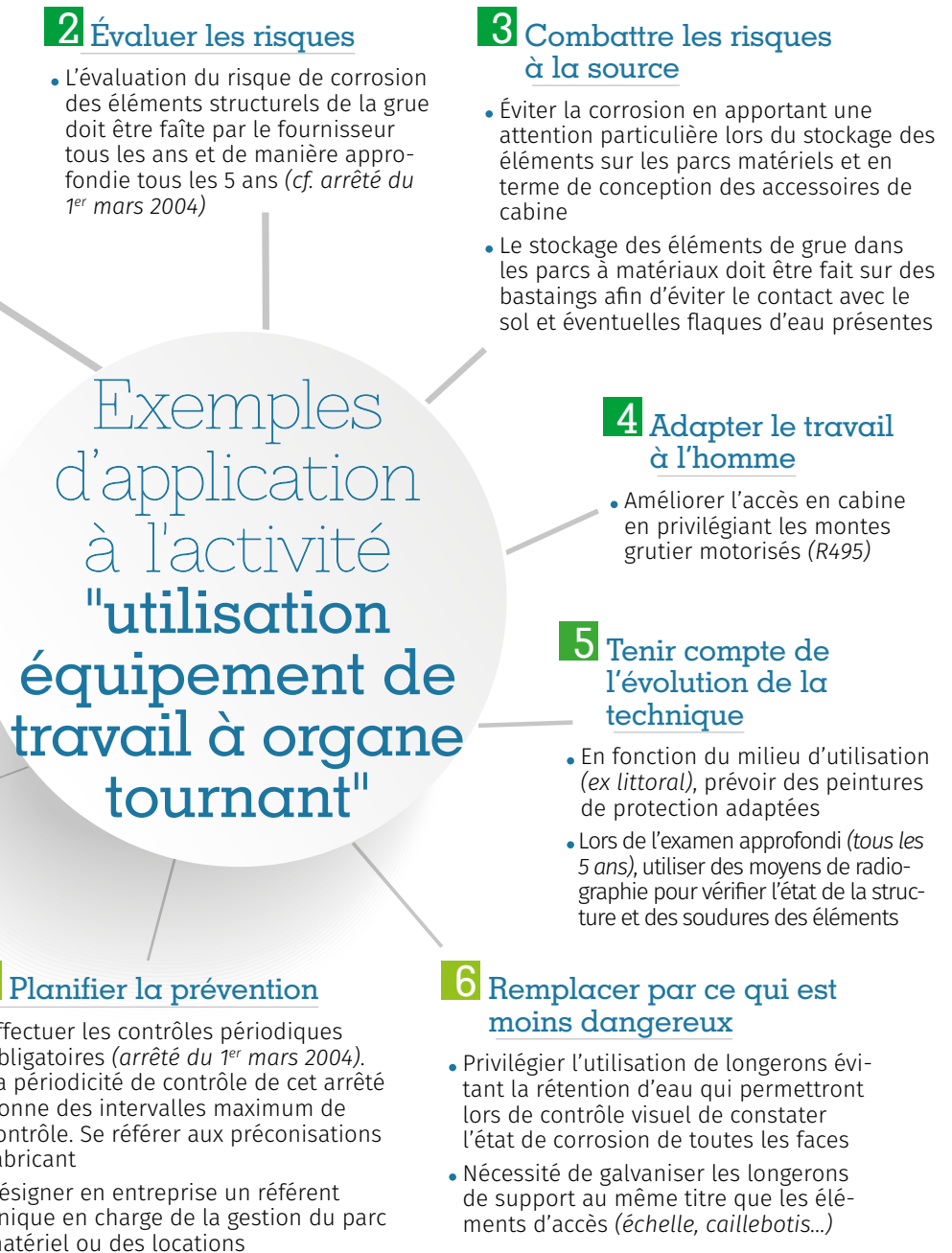
Qu'est il arrivé ?

La plateforme d'accès à la cabine de grue est en porte à faux et constituée d'un caillebotis métallique.

La reprise de ce porte à faux est assurée par deux longerons en tube métalliques solidaires de la sous face de la cabine.

Lorsque le grutier se retrouve sur la plateforme, celle-ci cède sous son poids et dans sa chute, il se rattrape aux garde corps de la passerelle et reste suspendu pendant 25 minutes en attendant l'intervention du GRIMP.

Les principes généraux de prévention



Pour aller plus loin

À consulter sur inrs.fr

- Reco R495 : Amélioration des conditions de travail dans les grues à tour
- Reco R377 : utilisation des grues à tour
- ED 6009 : Vérifications réglementaire des appareils et accessoires de levage dans le BTP

À consulter sur [légifrance](#)

- Arrêté du 1^{er} mars 2004 : Règlementation relative à l'utilisation et aux vérifications des appareils et accessoires de levage